COMMUNE DE GRIES
56, rue Principale - 67240 GRIES
☎ 03 88 72 42 62
mairie@gries.fr
www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20261014-26_01670-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 14 octobre 2026 à 20h
Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 19
Conseillers représentés : 4
Date de convocation : 08 octobre 2026

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, Mme Fabienne ANTHONY, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Maxime KERN, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Petra BLESCHKE, Mme Géraldine FURST, Mme Carole HAMMER, M. Thomas JUND, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Julien LEHMANN, M. Mathieu LEFOURNIS, M. Stéphane LEMMEL, Mme Joan MAAGER, Mme Marion NOLETTA, M. Philippe SCHILLING, M. Matthieu SCHMITT, M. Justin VOLTZENLOGEL

Absents excusés avec pouvoir : M. Jacky NOLETTA, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN
Mme Magalie CAMUS, pouvoir à Mme Géraldine FURST
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME

Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel

Par délibération du 04 avril 2024, le Conseil Municipal a adhéré à la politique « Maison Alsacienne du XXI^{ème} siècle » de la Collectivité Européenne d'Alsace, et à son dispositif « fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel » qui vise à aider financièrement les propriétaires de patrimoine traditionnel à sauvegarder et valoriser leur habitat. Les demandes éligibles au dispositif devront répondre aux exigences de la convention-cadre de partenariat.

En adhérant à ce dispositif, la Commune s'engage à abonder les aides de la CEA pour les propriétaires réalisant des travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial. Le cofinancement des projets par la commune de Gries est basé sur un pourcentage en fonction du taux modulé (40 %).

M. Marc ADAM, domicilié 8 rue de Weitbruch à Gries, a déposé auprès de la CEA un dossier de demande de subvention le 09.12.2024 pour la restauration d'un ancien moulin à garance. Le coût total des travaux est de 88 304.80 € TTC. Les travaux sont terminés et conformes au projet initial, ils ont été validés par l'architecte conseil partenaire. La CEA a versé sa subvention qui s'élève à 17 661 €. La participation demandée à la commune est de 1 236.27 € (7 % de la subvention de la CEA).

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20261014-26_01670-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 14 octobre 2026,
Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE DE VERSER** à M. Marc ADAM, domicilié 8 rue de Weitbruch à Gries, une subvention de 1 236.27 € correspondant à 7 % de la subvention de la CEA dans le cadre des travaux de restauration d'un ancien moulin à garance.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2026.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 15 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 15 octobre 2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER

Par délégation
Fabienne ANTHONY
Adjointe au Maire



La secrétaire,
Géraldine FURST